



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES**

N° Spécial

05 Janvier 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre Hospitalier des Quatre Villes
du 05 Janvier 2018**

SOMMAIRE

Décisions	Date	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	Page
Avenant n° 4	23-11-2017	Avenant à la décision n°15-01 du 3 août 2015 portant délégation de signature	3
Avenant n° 5	15.12.2017	Avenant à la décision n°15-01 du 3 août 2015 portant délégation de signature	5

CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

**Avenant n°4 à la décision n°15-01 du 3 août 2015
portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU le code de la santé publique,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 15 avril 2015 portant nomination de M. Hubert de BEAUCHAMP en qualité de directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

D E C I D E

Article 1 :

L'article 1 est ainsi modifié :

Délégation est donnée pour signer tous documents au titre des fonctions d'ordonnateur du budget ainsi que tous les documents d'état civil nécessaires à la gestion administrative des patients à Madame LAPEYRE, Directrice adjointe chargée des finances, du système d'information et de la clientèle, et, sauf exclusions reprises à l'article 3, à :

- Madame KERAUDRAN-RIGAUT, Attachée d'administration hospitalière
- Madame DUNAND, Attachée d'administration hospitalière, pour les actes des facturations ainsi que tous les documents d'état civil nécessaires à la gestion administrative des patients, sur les sites de Sèvres et de Saint-Cloud
- Madame SABANI, Adjoint des cadres, pour les actes des facturations ainsi que tous les documents d'état civil nécessaires à la gestion administrative des patients, sur les sites de Sèvres et de Saint-Cloud
- Madame JAMOT, Adjoint des cadres, pour les actes des facturations ainsi que tous les documents d'état civil nécessaires à la gestion administrative des patients, sur les sites de Sèvres et de Saint-Cloud
- Délégation est donnée pour signer tous les documents d'état civil nécessaires à la gestion administrative des patients sur le site de Sèvres à Madame SCHOEBEL, Directrice adjointe chargée des ressources humaines et en cas d'empêchement à Madame LE MENEDEU, Attachée d'administration hospitalière.

Article 2 :

Le reste de la décision n°15-01, modifiée par avenants, est inchangé.

Article 3 :

Le présent avenant est inscrit au registre des décisions du Centre Hospitalier des Quatre Villes. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et sera porté à la connaissance de Madame le trésorier principal.

Le 23 novembre 2017,

Le Directeur,

Hubert de BEAUCHAMP

Spécimen de signatures et de paraphes

NOMS	SIGNATURE	PARAPHES
Mme DUNAND		
Mme JAMOT		
Mme KERAUDRAN-RIGAUT		
Mme LAPEYRE		
Mme LE MENEDEU		
Mme SABANI		
Mme SCHOEBEL		

**Avenant n°5 à la décision n°15-01 du 3 août 2015
Portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU le code de la santé publique,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 15 avril 2015 portant nomination de M. Hubert de BEAUCHAMP en qualité de directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

VU la convention constitutive du GHT Hauts de Seine, constituée entre les établissements parties à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU le règlement intérieur de la fonction achats validé en Comité stratégique du GHT le 30 Juin 2017

VU les conventions de mise à disposition des personnes concernées signées en date du 15/12/17

D E C I D E

Article 1 :

L'article 4 est ainsi modifié :

Le pouvoir adjudicateur est le chef de l'établissement support du GHT des Hauts de Seine.

Il est seul compétent pour signer tous les marchés des établissements du GHT des Hauts de Seine, dont le montant est supérieur ou égal à 209 000€ par an HT.

Le pouvoir adjudicateur délégué est Caroline BUNO, Directrice adjointe chargée des achats, de la Logistique et du Patrimoine, Directrice Achats du GHT des Hauts de Seine. Délégation lui est donnée de manière permanente pour signer tous les marchés dont le montant estimatif est de moins de 209 000€ par an HT et en cas d'empêchement, la délégation est donnée à Thierry FALL, responsable des Achats du GHT des Hauts de Seine, pour les marchés de moins de 50 000€ par an HT.

Délégation de signature est également donnée, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, à compter du 1^{er} Janvier 2018, à :

- M Philippe LESAGE, Directeur Adjoint du CH Rives de Seine, et en cas d'empêchement à M Raphaël COHEN, Attaché d'administration hospitalière du CH Rives de Seine, et à Mme Alexandrine VANNA, Adjoint des Cadres du CH Rives de Seine, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine ;
- Mme Camille ANGER-REY, Directrice adjointe du Centre de Gérontologie des Abondances, et à Mme Cécile RIGAUD Directrice adjointe du Centre de Gérontologie des Abondances, dument mises à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine ;
- Mme Maia BELKHIR, Directrice adjointe de la Fondation Roguet, et en cas d'empêchement à M Kaïdi SALIFOU, Attaché d'administration hospitalière de la Fondation Roguet, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine ;
- M Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'administration hospitalière de l'Hôpital Stell, et en cas d'empêchement Mme Michèle PETITPAS, Adjoint des Cadres de l'Hôpital Stell, dument mis à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine.

Article 2 :

Le reste de la décision n°15-01, modifiée par avenants, est inchangé.

Article 3 :

Le présent avenant est inscrit au registre des décisions du CH des Quatre villes, il sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et sera porté à la connaissance des Chefs des établissements concernés, des Trésoriers principaux concernés.

Le 15/12/2017

Le Directeur

Hubert de BEAUCHAMP

Spécimen de signatures et de paraphes modifiées

NOMS	signature	Paraphe
C ANGER-REY		
M.BELKHIR		
C. BUNO		
R.COHEN		
T.DELENEUVILLE		
T. FALL		
P.LESAGE		
M.PETITPAS		
C.RIGAUD		
K.SALIFOU		
A.VANNA		

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>